

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 4 AVRIL 2022

A CENDRIEUX A 20 H 00

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément.

Excusés : PERROT Laurence pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine,
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
PRIAT Vanessa pouvoir à DUCENE Philippe
COLET Bastien pouvoir à BIJOU Clément

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Malgré la levée de certaines restrictions, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles édictées dans le cadre de la lutte contre le Covid 19 : organisation, gestes barrières...

La séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune, afin d'assurer le caractère public de la réunion.

Le Maire ouvre la séance en faisant un point et en apportant son soutien aux exploitants agricoles touchés par la grippe aviaire. Plusieurs exploitations sont concernées sur la commune.

I FONCTIONNEMENT

Informations

Départ d'Alyssa ROINE

Le Maire informe le conseil municipal du départ de l'agent du service animation-tourisme qui quitte la commune par voie de mutation. Elle sera remplacée courant mai.

Le fonctionnement actuel sera maintenu à hauteur de 70 % Office du Tourisme de l'agglomération du Grand Périgueux et 30 % mairie de Val de Louyre et Caudeau.

Derniers évènements

Le Maire revient sur les derniers évènements culturels :

- le concert de Kevin CASTAGNA le 11 mars à la salle culturelle
- le spectacle du 15 mars "Qui a vu Kenneth Arnold" également à la salle culturelle
- l'ouverture de la ludothèque-bibliothèque de Cendrieux le 16 mars dans les locaux de la mairie.

Nomination de salles

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer la bibliothèque et l'école de Cendrieux :
- la ludothèque – bibliothèque de Cendrieux est nommée “Raymond TAULOU” du nom du Maire de Cendrieux de 1965 à 1995 qui créa une bibliothèque à Cendrieux.

- l'école primaire de Cendrieux est nommée “Samuel PATY” du nom de l'enseignant professeur d'histoire géographie éducation civique au collège de Conflans-Sainte-Honorine, assassiné en octobre 2020 pour avoir défendu la liberté d'expression.

II ECONOMIE FINANCES

Comptes de gestion

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du Trésorier de la commune pour les budgets 2021 : budget principal et budgets annexes (CCAS, cabinet dentaire, école-cantine, église, logements sociaux, voirie ainsi que du compte administratif de clôture du budget annexe « lotissement de Lostanges » clôturé au 31 décembre 2020.

Le Maire rappelle que les chiffres des comptes de gestion correspondent aux chiffres des comptes administratifs votés pour le conseil municipal le 4 mars dernier.

Vote des budgets annexes

Le Maire présente, pour chacun des budgets annexes, le détail par chapitre et par article, les propositions validées en équilibre par la commission des finances. Il détaille les investissements envisagés.

Budget cabinet dentaire

- *Fonctionnement* 12 211,72 €
- *Investissement* 124 374,46 €

Budget CCAS

- *Fonctionnement* 1 000,00 €

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

Budget Ecole/Cantine/Garderie

- *Fonctionnement* 392 845,47 €
- *Investissement* 59 227,27 €

Budget église

- *Fonctionnement* 27 418,43 €
- *Investissement* 86 159,00 €

Budget logements sociaux

- *Fonctionnement* 88 128,96 €
- *Investissement* 570 241,87 €

Après la réhabilitation à Cendrieux de trois logements dans les locaux de l'ancienne mairie-épicerie-poste, la commune entreprend la réhabilitation de trois nouveaux logements à l'ancienne école de Cendrieux.

Elle comptera ainsi vingt-et-un logements dit sociaux, en plus des vingt-et-un logements de type HLM.

Budget voirie

- *Fonctionnement* 60 728,00 €
- *Investissement* 78 465,71 €

Ce budget annexe concerne la voirie structurante des trois villages (ex voies communautaires).

Les six budgets annexes sont votés à l'unanimité.

Demande de fonds de concours

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition du Maire de solliciter un fonds de concours de l'agglomération du Grand Périgueux à hauteur de 60 000,00 € pour participer au financement de la réhabilitation des trois logements dans l'ancienne école de Cendrieux.

Convention d'accompagnement ANCT/Commune

Le Maire a rappelé les démarches entreprises auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) via les services de la Préfecture pour une aide à l'aménagement dans un premier temps, d'un local commercial en centre bourg de Sainte-Alvère.

L'ANCT a validé la candidature de la commune et l'a étendu à l'aménagement des centres-bourgs dans le cadre d'une redynamisation et de la mise en valeur des Patrimoines.

Un bureau d'étude, financé par l'ANCT, va donc prendre en charge l'ensemble des projets de la commune dans ce domaine pour un montant évalué à 14 315,00 €.

Le conseil municipal valide la convention d'accompagnement proposée.

Le point sur les travaux

Monsieur LANGLAIS fait un point sur les travaux :

- rue Jules Ferry à Sainte-Alvère : une réunion de chantier a lieu tous les lundis. Tout se déroule conformément au projet et au calendrier.

- logements à Cendrieux : une réunion de chantier a lieu tous les jeudis. Là aussi les travaux avancent normalement et devraient être terminés au mois de juillet.

Achat immeuble

Le conseil municipal valide le principe de l'achat, à Périgord Habitat, de la Tour située dans la cour de l'ancienne gendarmerie.

Don

Le Maire informe le conseil municipal qu'une animation avec ventes aux enchères de tableaux d'artistes peintres locaux a eu lieu le 18 mars dernier à la halle de Sainte-Alvère.

Cette soirée caritative au profit de l'Ukraine était organisée par Monsieur Simon PRESSINGER. L'association recueillant les dons était le Secours Populaire.

Au nom de la commune, le Maire a retenu une œuvre pour un montant de 100 € (cent euros) au profit de l'Ukraine.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'un tableau pour un montant de 100 €.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Remise du label "Notre Village Terre d'Avenir 2021-2024"

Engagée depuis 2006 dans la démarche Agenda 21, la commune de Sainte-Alvère a obtenu en 2008 le label Agenda 21, distinction qui valide les efforts engagés dans le domaine du développement durable.

Depuis avec l'association Notre Village, Sainte-Alvère puis Val de Louyre et Caudeau ont poursuivi cette démarche et la commune vient d'obtenir le renouvellement de sa reconnaissance "Notre Village Terre d'Avenir" avec le classement deux hirondelles pour son programme d'action 2021-2024. L'"Agenda 21" devient "Objectif 2030".

Ce label a été remis à la commune de Val de Louyre et Caudeau le 29 mars par Monsieur HUNAUT, Président de l'association Notre Village en présence des élus, des membres disponibles de la commission développement durable et des conseillers départementaux Claudine FAURE et Alain OLLIVIER.

Départ Alyssa ROINE

A l'occasion de la remise de ce label, le Maire a souhaité remercier et féliciter Alyssa ROINE qui depuis son arrivée en 2015 au service animation-tourisme de Sainte-Alvère a, entre autres, porté avec les membres de la commission le dossier du développement durable.

Elle quitte la commune pour suivre une autre voie qui lui tient à cœur.

Programme Amélia 2

Michèle BALAINE, référente Amélia 2 à l'agglomération du Grand Périgueux fait un compte rendu des commissions du 15 décembre 2021, 12 janvier et 31 mars 2022 au cours desquelles les dossiers suivants ont été retenus :

- un dossier à Cendrieux pour des travaux de sanitaire pour un montant de 620,85 €
- un dossier à Sainte-Alvère pour des travaux d'assainissement pour un montant de 1 750,00 €
- un dossier à Sainte-Alvère pour des travaux de chauffage menuiserie et isolation pour un montant de 1 000,00 €
- un dossier à Sainte-Alvère pour des travaux de chauffage pour un montant de 963,00 €
- un dossier à Cendrieux pour des travaux de chauffage et de menuiserie pour un montant de 1 000,00 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions pour ces dossiers de l'amélioration de l'habitat.

IV INTERCOMMUNALITE

Nomination d'un référent CAF à l'agglomération du Grand Périgueux

Le conseil municipal nomme Marie-Christine BENCHAREL référente de la commune à l'agglomération du Grand Périgueux pour participer à l'élaboration du CTG : Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Dordogne dans le domaine de l'enfance et la petite enfance.

Référent Atlas Biodiversité

Le Maire informe le conseil municipal qu'une démarche est en cours à l'agglomération du Grand Périgueux pour créer un atlas de la biodiversité.

Il a nommé Franck ESCUDIE référent de la commune pour ce projet.

Communication sur le tourisme

Le Maire présente un guide de l'office du tourisme de l'agglomération du Grand Périgueux pour les visites groupées "groupes 2022".

Fin de la séance